

Les sanctions

P
r
o
c
é
d
u
r
e

a
d
m
i
n
i
s
t
r
a
t
i
v
e

e
t

Constat
d'une
infraction



Procédure
amiable Délai
de 15 jours

Si non
conformité à
ce terme



PV + AMD avec
délai de 15
jours



au terme du mois : astreinte journalière 208,17€ (année 2018) par dispositif en infraction et envoi du PV au Procureur de la République + amende administrative de 1500€ dans les cas suivants : absence de déclaration préalable ou non conformité, apposition sur les immeubles ou dans les lieux d'interdiction absolue, absence de buteau, absence d'autorisation écrite du propriétaire.

p
é
n
a
l
e

amende pénale 7500€ +
astreinte de 15€ à 150€
par jour de retard